RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00117
Numéro SIREN : 502 445 596
Nom ou dénomination : ABLAY IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2015 sous le numéro de dépôt 1031

EFAC

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

12 MARS 2015

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABLAY IMMOBILIER SARL, en société par action simplifiée, ABLAY IMMOBILIER SAS

Siège social :
6 Place des Docteurs Gentilhe
2 Avenue de l'université
64600 ANGLET

36 av. Pierre de Belsunce - 64320 IDRON - Tél : 05 64 27 02 66 - Fax : 05 64 27 03 23 - Mail : contact@cabinet-efac.fr
Expert - Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux Commissaire aux Comptes près la cour d'appel de Pau
RCS PAU 513 832 360 APE 6920Z N° TVA Intracommunautaire : FR58 513 832 360

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision des associés, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 10 K€. La perte sur cet exercice s'élève à -28K€, les capitaux propres à -20 K€.

Un projet de bilan au 31/12/2014, non arrêté par les associés fait apparaitre un chiffre d'affaires de 167K€ et un bénéfice avant impôt sur les sociétés de 138K€.

Dès lors les capitaux propres seraient reconstitués et s'élèveraient à 118K€. A noter la présence d'un solde bancaire positif de 175 K€ (qui représente 96% de l'actif) et sans l'existence d'endettement long ou moyen terme auprès d'organisme financier.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le 26 Janvier 2015

Pour la SARL EFAC

Emmanuel FERNANDEZ
Commissaire aux Comptes et à la transformation